



GP Forward Nettoyant d'usage général

HMIS		NFPA	Équipement de protection individuelle
Santé	2	2	None / Aucune / Ninguno
Inflammabilité	0	0	
Danger physique / Instabilité	0	0	

Numéro de révision: 2

Date de révision: 2014-02-18

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	GP Forward Nettoyant d'usage général
MSDS #:	MS0300584
Code du produit:	04516, 04518, 04523
Utilisation recommandée:	<ul style="list-style-type: none"> • Industriel/Institutionnel • Produit de nettoyage • Ce produit doit être dilué avant toute utilisation
Producteur, importateur, fournisseur	Siège social au Canada
Siège social aux États-Unis	Diversey - Canada
Diversey, Inc.	2401 Bristol Circle
8310 16th St.	Oakville, Ontario L6H 6P1
Sturtevant, Wisconsin 53177-1964	Phone: 1-800-668-3131
Phone: 1-888-352-2249	
Adresse Internet pour les fiches signalétiques :	
www.diversey.com	
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	1-800-851-7145 (U.S.); 1-651-917-6133 (Int'l)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des premiers secours

ATTENTION!. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.

Principales voies d'entrée:	Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation.
Contact avec les yeux	Irrite modérément les yeux.
Contact avec la peau	Irrite modérément la peau.
Inhalation	Aucun à notre connaissance.
Ingestion	Peut causer des irritations dans la bouche, la gorge et l'estomac.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Inhalation	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Donner à boire immédiatement un tasse d'eau ou de lait.
Conditions médicales aggravées:	Les personnes présentant des difficultés de la cutané préexistantes peut être plus susceptible aux effets irritants.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	Le produit n'est pas inflammable. Éteindre le feu en utilisant un agent approprié.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:	Pas d'information disponible.

Dangers spécifiques
Risques Inhabituels

Sans objet.
Aucun à notre connaissance.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage :

Méthodes de nettoyage - déversement important. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver après manipulation. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

Entreposage: Protéger du gel. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique:

Aucune ventilation particulière requise Ventilation adéquate du local

Protection individuelle

Protection des yeux:

Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains:

Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation

Protection de la peau et du corps:

Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire:

Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Mesures d'hygiène:

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État de la matière: Liquide

Aspect: Solution aqueuse

Densité: 1.033

Densité gazeuse: Pas d'information disponible.

Point/intervalle d'ébullition: indéterminé

Température de décomposition: Indéterminé

Solubilité: complètement soluble

Solubilité dans d'autres solvants Pas d'information disponible.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible.

Phosphore élémental: 0 % by wt.

pH 12.9

Limites d'explosivité - supérieure: indéterminé - **inférieure:** indéterminé

Masse volumique apparente Pas d'information disponible.

Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible.

Couleur: Turbidité Transparent, **primaire** Vert

Odeur: primaire Agrumes **secondaire** Fruité

Point/intervalle de fusion indéterminé

Température d'auto-inflammation: Pas d'information disponible.

Densité 8.62 1.033

Point d'éclair > 200 °F > 93.4 °C

Viscosité: Pas d'information disponible.

Teneur (%) en COV (composés organiques volatils): 0.15 % *

pH de la solution diluée 10.5 @ 1:64

* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Le produit est stable

polymérisation:

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Produits de décomposition dangereux

Aucun raisonnablement prévisible.

Matières à éviter

Acides.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Oral(e) DL50 estimé entre >1000 et <5000 mg/kg. Dermale Toxicité orale exprimée en DL50 > 2000 mg/kg.

Information sur les composants:

Voir la Section 3.

Toxicité chronique

Aucun à notre connaissance.

Effets spécifiques

effets cancérogènes:

• Aucun à notre connaissance.

effets mutagènes:

Aucun à notre connaissance.

Toxicité pour la reproduction Aucun à notre connaissance.
Effets sur l'organe-cible: Aucun à notre connaissance.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information environnementales donnée non disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets des résidus / produits non utilisés:

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) : Déchets corrosifs D002

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: Veuillez vous reporter à la bibliothèque HAZMAT (MATDANG - matières dangereuses) de Diversey sur le site Web <http://naextranet.diversey.com/dot> pour obtenir des renseignements à jour sur l'expédition.

Description du connaissance DOT (voie terrestre) CLEANING, WASHING, BUFFING, OR POLISHING COMPOUNDS LIQUID

Description du voie maritime connaissance Same as DOT above.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA).

Réglementation des É.-U.

Proposition 65 de la Californie: Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

RIGHT TO KNOW (RTK)

Composant(s)	CAS #	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:
Eau	7732-18-5	-	-	-	-
Alcools éthoxylés	68439-46-3	-	-	-	-
Sel de ÉDTA tétrasodium	64-02-8	-	-	-	-
Xylènesulfonate de sodium	1300-72-7	-	-	-	-
Silicate de sodium	1344-09-8	-	-	-	-
Hydroxide de sodium	1310-73-2	X	X	X	X

CERCLA/ SARA

Composant(s)	CAS #	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302, TPQ (kg)	Section 313
Hydroxide de sodium	1310-73-2	0.1 - 1.5%	1000		

Catégories de risque en vertu de la loi SARA, section 311/312

Immédiat X
Différée -
Feu -
Réactivité -
Décompression soudaine -

Canada

16. AUTRES INFORMATIONS

Cause de la révision: Sans objet
Préparé par : NAPRAC
Avis supplémentaire • Contient un parfum additionné - voir la description précise sous la rubrique " Odeur " de la Section 9.

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de maintenance sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède de toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.